

CONDITIONS GÉNÉRALES DE NOS LOCATIONS D'APPARTEMENTS A MARRAKECH

LE PRIX COMPREND :

Votre transfert depuis l'aéroport ou la gare de Marrakech jusqu'à l'appartement, le jour de votre arrivée. La location de l'appartement en exclusivité. La mise à disposition d'un personnel de maison quelques heures par jour et d'un assistant que vous pouvez contacter pour toutes sortes de demandes ou de services.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les extras, les pourboires, les repas et les petits déjeuners.

ANNEXE TARIFAIRE : (A titre indicatif)

Repas : (hors boissons)

Petit-déjeuner = 7 €

Déjeuner = 15 €

Dîner = 18 €

Demi-pension = 18 €

Pension complète = 39 €

Tout inclus = 45 € (toutes boissons incluses, hors boissons alcoolisées)

Réduction de 50 % pour les enfants de moins de 10 ans.

Paiement avant le départ : 10% de réduction offert pour les repas

Baby Sitter : 35 €/ jour

Chauffeur privé : 40 €/ jour

SEJOUR MINIMUM :

2 nuitées – Majoration de 30% pour un séjour d'une durée inférieure.

CONDITIONS DE RESERVATION:

Check-in : 14:00, Check-out : 11:00

Acompte de 50% au moment de la réservation. Le solde est à payer 04 semaines avant la date de départ ou paiement intégral à la réservation si moins d'un mois avant le début du séjour. Règlements acceptés : CB, PAYPAL, VIREMENT BANCAIRE. En cas de virement, veuillez noter que la réservation ne sera sécurisée qu'à compter de la réception de votre virement sur notre compte.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Seules les personnes inscrites sur le contrat de location sont autorisées à accéder à l'appartement.

Obligation occuper les lieux « en bon père de famille » et de les entretenir.

S'agissant d'une location non fumeur, il est strictement interdit de fumer dans les lieux loués.

Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

Obligation de se conformer aux usages et coutumes ainsi qu'aux lois en vigueur dans le pays.

Obligation de rendre le logement dans un état conforme à une utilisation normale. A son départ, le locataire s'engage à rendre le meublé dans un état conforme à un usage bourgeois.

L'ensemble du mobilier et du matériel figurant sur l'inventaire devra être en place et dans le même état qu'au début de la location.

INTERRUPTION DU SÉJOUR :

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, le prix de la location reste acquis. Il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie à condition qu'il n'y ait pas de dégâts lors de l'état des lieux de sortie.

DÉPÔT DE GARANTIE (ou CAUTION) :

Le montant de la caution est fixé à 500 Euros pour nos appartements Naiade et Saida et à 800 euros pour notre appartement Anissa. Ce dépôt de garantie doit être bloqué par carte bancaire via transaction Paypal ou par virement, à nous faire parvenir au plus tard 24 heures avant l'entrée dans les lieux. Celui-ci est restitué au locataire dans un délai maximum de 48 heures après son départ.

Aucune clef ne sera remise avant la réception de tous les règlements, solde et caution. Tout retard de règlement de la part du locataire pouvant entraîner un retard dans l'attribution des clefs donnera droit à aucun remboursement et dédommagement même si la période est partiellement ou totalement réduite du fait des retards.

En cas de pertes ou dégradations d'éléments du meublé occasionnées par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation des justificatifs par le propriétaire, et ce dans un délai maximum de deux mois. Si la caution est insuffisante, le locataire s'engage, à compléter immédiatement la somme sur présentation de justificatif. Cette caution ne pourra en aucun cas être considérée comme une participation au paiement du loyer.

PAIEMENT:

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire dès qu'un acompte correspondant à 50 % du montant total de location ou de 100% dans le cas d'une réservation à moins d'un mois avant la date de départ, aura été perçu par le propriétaire.

Dès réception de l'acompte, le propriétaire adressera un contrat de location au vacancier, qui devra le retourner signé.

Si le contrat n'est pas retourné avant la date indiquée, la réservation sera annulée.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer 1 mois avant la date initiale du début de la location initialement prévue.

En cas d'impayé, la location est purement et simplement annulée.

ASSURANCES :

Le locataire devra contracter une assurance multirisque afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies,...) pour la durée de son séjour. Ces risques sont généralement prévus par l'assurance habituelle du locataire, il lui suffira de déclarer son séjour à son assureur. Si le locataire ne sait pas où faire les démarches pour contracter cette assurance, il pourra demander au propriétaire qui lui indiquera les coordonnées d'une assurance compétente.

Une copie de la police d'assurance sera demandée par le propriétaire au locataire lors de son entrée dans les lieux.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

En cas d'annulation du contrat de la part du locataire et quoi qu'il puisse survenir (accident, maladie, cas de force majeure ou événement imprévu), l'acompte versé sera conservé par le propriétaire.

1/ De 1 jour à 2 mois avant l'arrivée du locataire, les sommes versées restent acquises au propriétaire.

2/ Au-delà de 2 mois, l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire : « le présent contrat est considéré comme résilié ; les sommes versées restent acquises au propriétaire ». Le propriétaire dispose alors de sa location.

Le propriétaire n'est nullement responsable du transport de ses clients. Il ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de ses clients de rejoindre le lieu de villégiature, quel qu'en soit la raison même en cas de force majeure et ne procédera à aucun remboursement.

RESPONSABILITÉ :

Le propriétaire décline toute responsabilité concernant les incidents/accidents et leurs conséquences directes ou indirectes, pouvant survenir aux biens et aux personnes (occupants ou invités), dans l'appartement réservé. Leur responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée. Le propriétaire informe expressément les locataires que l'accès offert à la piscine située près de l'appartement est un service offert gracieusement. A ce titre, le propriétaire ne peut pas être tenu pour responsable des impondérables et des cas de force majeure qui pourraient survenir indépendamment de sa volonté, notamment : piscine indisponible pour raisons techniques, eau fraîche, etc...

De la même manière, le propriétaire ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'interruption ou de défaillance des services tels que eau, électricité, gaz, téléphone télévision, internet... ; Les biens personnels sont sous la seule responsabilité du locataire. Toutefois, un coffre fort privé est mis à disposition dans l'appartement réservée pour les papiers et les effets de valeur. Si une responsabilité était reconnue à la charge du propriétaire au terme d'une décision de justice devenue définitive, le montant de l'indemnisation ne pourra pas excéder le montant de la location payée par le locataire.